



DELIBERATION N°2021-69/CCOG-SAT
relative au programme d'électrification rurale 2021 de la CCOG

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 12 AVRIL 2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénaïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

Délibération N°2021-69/CCOG-SAT relative au programme d'électrification rurale 2021 de la CCOG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;

La CCOG a engagé en 2020, plusieurs études de conception pour poursuivre l'électrification de son territoire.

Le programme de travaux 2021 concerne les communes d'Awala-Yalimapo, Apatou, Mana, Papaïchton et Saint Laurent du Maroni.

Les présentes opérations sont déjà obtenues des financements FACE, il convient au travers de la présente délibération de solliciter les fonds européens FEADER pour boucler les plans de financement des opérations.

Plan de financement prévisionnel	ER- Mana –Awala Yalimapo –Saint Laurent du Maroni	ER- Apatou-village New campoe	ER-Divers secteurs bourg-Grand Santi	ER- bourg de Papaïchton	Total
CCOG	307 500 €	18 000 €	64 800 €	27 000 €	399 300 €
FACE 2019-2020(acquis)	1 120 000 €	72 000 €	247 755 €	85 573 €	1 453 328 €
FEADER (solliciter)	622 500 €	0%	335 445 €	157 427 €	1 115 372 €
Total	2 050 000 €	90 000 €	648 000 €	270 000 €	3 058 000 €

Il est proposé au conseil Communautaire :

- **D'approuver** le programme d'opération d'électrification 2021 ;
- **D'approuver** les plans de financement tels qu'ils sont définis ci-dessus.
- **D'inscrire** au budget, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux
- **D'autoriser** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le programme d'opération d'électrification 2021 ;

APPROUVE les plans de financement tels qu'ils sont définis ci-dessus.

INSCRIT au budget, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux

AUTORISE la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRESIDENTE
Sophie CHARLES
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.